

Date d'émission 05-déc.-2015

Date de révision 05-déc.-2015

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** B.K. ASPHALT RESURFACER TROWEL GRADE

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** BQ113

**Synonymes** Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Adhésifs ou enduits d'étanchéité

**Utilisations contre-indiquées** Aucun renseignement disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Adresse du fabricant**

HENRY COMPANY

999 N. Sepulveda Blvd., Suite 800

El Segundo, CA 90245-2716

Web Site: www.henry.com www.ca.henry.com

#### **Numéro d'appel d'urgence**

**Téléphone de l'entreprise** 800-486-1278

**Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 800-424-9300

CHEMTREC: 703-527-3887

CANUTEC: 613-966-6666

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage

#### **Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

#### **Avertissement**

#### **Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut irriter les voies respiratoires



**Aspect** visqueux

**État physique** liquide

**Odeur** Faible

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

**Conseils de prudence - Entreposage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non applicable

**Autres informations**

Peut être nocif par contact cutané.

**Toxicité aiguë inconnue**

15.68775515% of the mixture consists of ingredient(s) of unknown toxicity

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Substance**

Non applicable

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Water *	7732-18-5	10 - 30
Asphalt *	8052-42-4	10 - 30
Kaolin *	1332-58-7	10 - 30
Iron oxide (Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ) *	1309-37-1	7 - 13
Quartz *	14808-60-7	7 - 13
Diatomaceous earth *	61790-53-2	3 - 7

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

#### 4. PREMIERS SOINS

##### Description des premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible). Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

##### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Symptômes</b>	Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau.
------------------	---

##### Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. Poudre chimique sèche, CO2, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse régulière.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.
---	---

##### Dangers particuliers associés au produit chimique

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

##### Données sur les risques d'explosion

**Sensibilité aux chocs** Aucun.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun.

##### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Précautions pour le protection de l'environnement**

**Précautions pour le protection de l'environnement** See Section 12 for additional ecological information.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

**Matières incompatibles** Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

**Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Asphalt 8052-42-4	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> benzene soluble aerosol fume, inhalable fraction	-	Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup> fume 15 min
Kaolin 1332-58-7	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Iron oxide (Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ) 1309-37-1	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> fume TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	IDLH: 2500 mg/m <sup>3</sup> Fe dust and fume TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Fe dust and fume
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	: (30)/( (%SiO <sub>2</sub> + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA total dust : (250)/( (%SiO <sub>2</sub> + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/( (%SiO <sub>2</sub> + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m <sup>3</sup> respirable dust TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Diatomaceous earth 61790-53-2	-	: (80)/( (% SiO <sub>2</sub> ) mg/m <sup>3</sup> TWA TWA: 20 mppcf	-

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires

Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
- Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
- Protection respiratoire** En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide	<b>Odeur</b>	Faible
<b>Aspect</b>	visqueux	<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	noir		

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	6-10	
Point de fusion / point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	> 100 °C / 212 °F	
Point d'éclair	> 100 °C / 212 °F	Méthode Tag en vase fermé
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité relative	1.0 - 1.2	
Solubilité dans l'eau	Susceptible de dispersion	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	> 100 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Pas un explosif	
Propriétés comburantes	Non applicable	

**Autres informations**

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucune donnée disponible

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### Conditions à éviter

température élevée. Matières incompatibles. Conserver à >0 °C.

### Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

### Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>Inhalation</b>	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact avec les yeux</b>	Gravement irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée disponible.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Water 7732-18-5	> 90 mL/kg ( Rat )	-	-
Asphalt 8052-42-4	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-
Iron oxide (Fe2O3) 1309-37-1	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-
Quartz 14808-60-7	= 500 mg/kg ( Rat )	-	-

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation** Aucun renseignement disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Le produit contient de la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. Il est peu probable qu'une exposition à ce produit donne lieu à une inhalation de silice cristalline. Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Asphalt 8052-42-4	-	Group 2B	-	X
Iron oxide (Fe2O3) 1309-37-1	-	Group 3	-	-
Quartz 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X
Diatomaceous earth	-	Group 3	-	X

61790-53-2			
------------	--	--	--

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)  
 A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain  
 CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)  
 Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme  
 Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme  
 Inclassable comme cancérogène pour l'humain  
 NTP (programme national de toxicologie)  
 Connu - cancérogène connu  
 OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)  
 X - Présent

**Toxicité pour la reproduction**           Aucun renseignement disponible.  
**STOT - exposition unique**            Organes cibles. Appareil respiratoire. Yeux. Peau.  
**STOT - exposition répétée**           Aucun renseignement disponible.  
**Effets sur les organes cibles**        Yeux, Appareil respiratoire, Peau, lungs.  
**Danger par aspiration**                Aucun renseignement disponible.

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

**ETAmél (orale)**                         7,823.00 mg/kg  
**ETAmél (cutané)**                      3,158.00 mg/kg

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

99.68347 % of the mixture consists of components(s) of unknown hazards to the aquatic environment

**Persistance et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**

Nom chimique	Coefficient de partage
Asphalt 8052-42-4	6

**Autres effets néfastes**

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets**            L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballage contaminé**                Ne pas réutiliser le contenant.

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Diatomaceous earth 61790-53-2	Toxic

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT**                                        Non réglementé

<u>TMD</u>	Non réglementé
<u>IATA</u>	Non réglementé
<u>IMDG</u>	Non réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>IECSC</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

### Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

#### SARA 311/312 Catégories de dangers

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Non
<b>Risque d'incendie</b>	Non
<b>Risque de décompression soudaine</b>	Non
<b>Danger de réaction</b>	Non

#### CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

#### CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

### États-Unis - Réglementations des États

#### Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Quartz - 14808-60-7	Carcinogène

#### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis



Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Asphalt 8052-42-4	X	X	X
Kaolin 1332-58-7	X	X	X
Iron oxide (Fe2O3) 1309-37-1	X	X	X
Quartz 14808-60-7	X	X	X
Diatomaceous earth 61790-53-2	X	-	-
Aluminum oxide 1344-28-1	X	X	X
Dipropylene glycol 25265-71-8	-	-	X
Sodium hydroxide 1310-73-2	X	X	X

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 0	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Date d'émission 05-déc.-2015

Date de révision 05-déc.-2015

Note de révision  
Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**